



## Pourquoi broyer ?

Le broyage permet de :

- ✗ Réduire les apports en déchèterie
- ✗ Réutiliser à domicile les déchets verts.

*Pour le broyage de brindilles et des petites branches sèches (diamètre <1cm) : la tondeuse à gazon suffit.*

Le broyat consiste à réduire sous forme de copeaux, les déchets verts issus de la taille et de l'élagage.

- ✗ L'apport de broyat est essentiel au compostage des déchets de cuisine (apport de matière sèche).
- ✗ Le broyat peut également être utilisé en paillis (dépôt d'une couche de broyat au sol, autour des plantations et dans les parterres de fleurs).



© PictureArt - Fotolia.com

## Les avantages du paillage

Le paillis freine la pousse des mauvaises herbes (limite le recours au désherbage), maintient une humidité constante du sol, limite l'arrosage et apporte des éléments nutritifs au sol de façon progressive et constante.



© coco - Fotolia.com

*Rappel : Circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction de brûler à l'air libre les déchets verts (sous peine de 450 € de contravention).*

Renseignements auprès de VAL-ECO - ☎ 02.54.74.62.22 / 02.54.74.62.53

🌐 [www.valeco41.fr](http://www.valeco41.fr)

✉ [val-eco41@wanadoo.fr](mailto:val-eco41@wanadoo.fr)

